

PROJET DE CONNECTIVITE INCLUSIVE ET D'INFRASTRUCTURES RURALES EN COTE D'IVOIRE (PCR-CI)



Crédit n°7281-CI



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE  
EN COTE D'IVOIRE



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° MI 016/PCR-CI/2023  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LE SUIVI ET  
CONTROLE DES TRAVAUX DE BITUMAGE DE LA ROUTE DIANRA –  
BOUANDOUGOU (113 KM) DANS LA REGION DU BERE**

1. Cet Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié sur le site de la Banque mondiale le 05 septembre 2023.
2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un prêt auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et de l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB) pour le financement du Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestations de services de consultant (firme) pour **le suivi et contrôle des travaux de bitumage de la route DIANRA – BOUANDOUGOU (113 Km) dans la région du BERE.**
3. L'objectif global de la mission du Consultant consistera, d'une manière générale, à prescrire et à prendre au nom du Maître d'Ouvrage, toutes les dispositions conformes et nécessaires à la parfaite exécution des travaux, telles que fixées dans les contrats de travaux. Le Consultant sera donc responsable de la totalité des tâches de contrôle et de surveillance des travaux à exécuter. Il veillera à l'exécution des travaux selon les règles de l'Art et au respect des dispositions du marché de travaux.
4. **Les objectifs spécifiques :**  
Pour l'exécution du projet, les services du Consultant sont regroupés en quatre missions :
  - Vérification de la conformité des études d'exécution (VISA) ;
  - Ordonnancement, Pilotage et Coordination (O.P.C.) ;
  - Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
  - Assistance aux opérations de réception (AOR).
5. Les Termes De Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être téléchargés sur le site web suivant : <https://www.prici.ci/up/2309061423.pdf>
6. La Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI), Cellule de Coordination du PCR-CI, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, attestations de bonne exécution concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients). Chacune des expériences citées par le consultant (firme) doit être

justifiée par des attestations de bonne exécution (ABE). Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

## 7. Compétences et qualifications du consultant (firme) :

Le Consultant recherché est une firme, justifiant d'expériences avérées au cours des dix (10) dernières années en matière de suivi et contrôle de travaux de construction de routes bitumées interurbaines dans un contexte analogue.

Plus précisément, le consultant devra avoir une expérience avérée dans le suivi et contrôle des travaux suivants :

- ✓ construction neuve de routes bitumées (revêtement en Béton Bitumineux à chaud) d'une longueur minimale de 100 km ;
- ✓ renforcement des capacités en matière de pratique du contrôle des travaux et, si possible, d'exécution des travaux ;
- ✓ suivi de la mise en œuvre de PGES de projets de nature et complexité comparables.

**N.B. :** une expérience en Afrique subsaharienne serait un atout.

8. Le crédit-temps global d'intervention des experts clés du consultant est estimé à **296,5 hommes-mois**, dont 142,5 hommes-mois pour les experts principaux, 144 hommes-mois pour les experts secondaires et 10 dix (10) homme-mois pour les experts court-terme, pour une durée de **trente-six virgule cinq (36,5) mois**, dont 0,5 mois avant le démarrage des travaux, 24 mois couvrant l'exécution des travaux jusqu'à la réception provisoire ainsi que 12 mois de suivi de la période de garantie.
9. Il est porté à l'attention des consultants (firmes) que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.16 ; et 3.17 de la section III des : « **Règlements de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », version de Juillet 2016, révisé en novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020, relatifs aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'Intérêts sont applicables.
10. Le consultant (firme) sera recruté sur la base des procédures **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** définies dans les « **Règlements de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », version de Juillet 2016, révisé en novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020 ».
11. Les consultants (firme) intéressés peuvent consulter les TDRs à l'adresse ci-dessous «**Voir point 5 du présent AMI** ».
12. La date de soumission des Dossiers de Manifestations d'Intérêt (DMI) est fixée au **jeudi 05 Octobre 2023 à 10 h 00 mn précises** (heure locale) à l'adresse ci-dessous :  
**Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI)**  
**sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802**  
**08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire**  
**Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59**

Pour les soumissions par voie électronique : Email : [gekpini@gmail.com](mailto:gekpini@gmail.com) , copie à [olivier\\_broukodou@yahoo.com](mailto:olivier_broukodou@yahoo.com)

13. L'ouverture se fera le même jour c'est-à-dire le **jeudi 05 Octobre 2023 à 10 h 30 mn précises** (heure locale) en séance publique à l'adresse ci-dessous :  
**CC-PRICI, sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802**  
**08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire**  
**Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59 85**  
**Email : [gekpini@gmail.com](mailto:gekpini@gmail.com) , copie à [olivier\\_broukodou@yahoo.com](mailto:olivier_broukodou@yahoo.com)**

14. Le contrat issu de cet AMI est soumis à la redevance ANRMP qui est de 0,5% du montant Hors taxes du contrat. Ce montant devra être inclus dans les propositions financières des firmes au moment de la demande de proposition.
15. La langue de soumission est le Français.
16. Les soumissions doivent être déposées **physiquement** en **six (06) exemplaires, dont une copie originale** et une version **électronique**, avec la mention suivante :

**« AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° MI 016/PCR-CI/2023  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LE SUIVI  
ET CONTROLE DES TRAVAUX DE BITUMAGE DE LA ROUTE DIANRA –  
BOUANDOUGOU (113 KM) DANS LA REGION DU BERE ».**